

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Délibération n°

2023-09-01

Date d'affichage : 15/09/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)****Séance du 11 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le cinq septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

**Présents :** VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie, FREENE Anais, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LE ROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

**Absents :**

Marc-Antoine LEMIERE, PATIENCE Mickael, DUBREUIL Audrey

**Absents excusés:**

GODARD Jacky donne pouvoir à Valérie GILETTE, PELLETIER Philippe donne pouvoir à Christelle LECAPITAINE.

**Présents :** 18      **Pouvoirs :** 2      **Votants :** 20

Arrivée à 20h08, Monsieur DAVID n'a pu prendre part au vote qu'après l'approbation du P.V.

Arrivée à 20h10, Madame gilette n'a pu prendre part au vote qu'après l'approbation du P.V.

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

**Transport : Convention de délégation de compétence du transport scolaire avec le Conseil Régional**  
**Délibération 2023-09-01**

VU L.3111-9 DU Code des transports ;

VU le souhait de la Région Normandie de déléguer dans les conditions prévues L.111-8 du CGCT une partie de sa compétence d'organisation des transports scolaires ;

Considérant la convention transmise par la Région ;

**Décision :****20 POUR****0 CONTRE****0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la délégation de compétence.
- **AUTORISE** à Monsieur le Maire de signer la convention annexée au registre de délibération.

Certifié exécutoire le  
15/09/2023,  
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,  
Le Maire, Christian VENGEONS

